

il ne doit modifier en aucune manière leurs propriétés, lorsqu'on le soumet à l'ébullition qu'on leur fait subir, vu que son principe actif est très volatil. Il est donc essentiel, lorsqu'on associe le sassafras au gayac ou à la salsepareille, de ne l'ajouter que lorsque la décoction est terminée.

Je crois qu'on pourrait employer le sassafras seul, avec quelques succès, dans le traitement des syphilides et des maladies chroniques de la peau en général. Il me semble qu'on n'a pas assez étudié ses propriétés; la dose serait, dans ce cas, d'une once à une once et demie de cette racine, râpée et mise en infusion dans une livre d'eau, dont on ferait prendre au malade dans une proportion relative à ses effets ultérieurement observés.

ARTICLE IV.

De la Squine.

La squine (*smilax squina*), de la famille des asparaginéés, est du même genre que la salsepareille, dont on emploie également la racine; elles viennent l'une et l'autre de l'Ancien et du Nouveau-Monde; on en tire de la Chine, du Mexique et des contrées méridionales de l'Amérique. La squine a été importée de Goa en Europe, en 1535, par les Portugais; elle dut sa réputation à l'usage qu'en fit Charles-Quint, mais sa vogue ne fut pas de longue durée: des quatre bois sudorifiques, la squine est celui qui a le moins d'énergie, ce qui peut s'expliquer par la nullité de son odeur et par son goût fade et presque insipide; néanmoins, quelques médecins, et particulièrement M. Desruelles, pensent que cette racine mérite plus de confiance que le sassafras, opinion que je ne partage pas ainsi que le plus grand nombre des praticiens. Selon Vésale, qui a décrit longuement la manière

d'administrer cette plante, on doit l'employer à peu près de la même manière que le gayac, en observant le même régime et les mêmes précautions. La squine, de même que le sassafras, n'étant pas employée seule, mais associée parfois aux autres bois sudorifiques, je n'ai pas jugé à propos d'indiquer avec détail la manière d'en faire usage; elle est d'ailleurs presque généralement abandonnée, et mérite d'autant plus de l'être qu'elle est souvent vermoulue et qu'on emploie des moyens sophisticateurs pour cacher l'altération que les vers lui ont fait subir. Un dernier et principal motif, qui doit en faire interdire l'usage, est la propriété qu'elle a d'occasionner souvent la salivation, comme l'a observé Marsden chez les habitans de Sumatra, qui emploient la décoction de cette racine pour se guérir de la vérole.

ARTICLE V.

Des Végétaux moins usités et qui ont été conseillés par quelques médecins contre la Syphilis.

La laiche des sables (*carex arenaria*), connue en Allemagne sous le nom de salsepareille des pauvres, a été regardée par Gleditsch, Reuss et Murray, comme supérieure à la salsepareille d'Amérique. M. Sainte-Marie lui attribue les mêmes propriétés, et M. Jourdan pense qu'elle peut lui être substituée en raison de son prix modique; ce dernier motif, néanmoins, ne devrait être pris en considération qu'autant que son efficacité, comme succédanée de la salsepareille, serait bien établie.

L'astragale à gousse velues (*astragalus exscapus*) a été employée avec succès par Quarin, Eudter, Crichton et Wegerich; d'autres médecins l'ont administrée sans utilité.

Le buis (*buxus sempervirens*) a été recommandé pour

remplacer le gayac par Amatus Lusitanus, Musitanus et Chomel, qui disent en avoir obtenu d'heureux effets. Je soupçonne que les produits chimiques extraits de cet arbuste seraient susceptibles d'être employés utilement en médecine, et qu'il peut être un sujet fertile d'expériences thérapeutiques.

Le bois de genévrier (*juniperus sabina*) a été préconisé par Léon l'Africain et Brassavola; quelques médecins l'ont employé avec avantage dans ces derniers temps.

La saponaire (*saponaria officinalis*) a été employée et recommandée par Sennert, Bartholin, Wedel, Sthal, Peyrilhe et beaucoup d'autres; j'en ai quelquefois employé la décoction comme un auxiliaire utile dans les maladies vénériennes invétérées, qui affectent les systèmes osseux et lymphatique.

La gratioline (*gratiola officinalis*) a été recommandée dans les ulcères vénériens, les caries, les nécroses et les tuméfactions chroniques des testicules; c'est un médicament qui demande à être manié, comme le fait observer M. Jourdan, avec beaucoup de circonspection; l'irritation qu'il peut déterminer et la possibilité de le remplacer par des moyens tout aussi efficaces et moins suspects pourraient, ce me semble, le faire rejeter sans inconvénients, malgré les éloges qu'en a faits Kostzrewski.

Le bois gentil (*daphne mezereum*) entre dans la tisane de Lisbonne; il a été employé par Russel dans les maladies vénériennes consécutives, principalement dans les périostoses et les douleurs ostéocopes, que ce médecin assure avoir guéries par son usage. MM. Cullerier et Pearson l'ont également administré avec succès dans certaines maladies cutanées; c'est un médicament qui demande, comme la gratioline, à être employé avec beaucoup de réserve, et comme on ne le prescrit jamais seul, la certitude de son efficacité ne me semble pas assez démontrée. Le bois de dentelle

(*lagetta lintearia*), qui est un arbrisseau de la même famille, doit lui être préféré, d'après Wright.

La douce-amère (*solanum dulcamara*) est souvent employée contre les maladies chroniques de la peau, soit qu'elles aient ou non une origine vénérienne; on l'emploie seule ou associée à la salsepareille; on est dans l'usage de la prescrire en commençant à la dose d'un gros à deux, qu'on fait bouillir dans deux ou trois verres d'eau, que le malade prend dans la journée; ensuite on augmente la dose d'un demi-gros par jour, jusqu'à deux ou trois onces, pour trois ou quatre verres de décoction. L'extrait aqueux de douce-amère se donne à la dose de dix à douze grains, en augmentant par degré jusqu'à un gros et plus. Ces doses me paraissent trop fortes, à moins qu'on ne veuille irriter vivement le tube digestif. J'ai souvent employé la douce-amère à la dose de deux gros à deux gros et demi, jetés dans l'eau bouillante et tenus en infusion pendant vingt-quatre heures, que je faisais prendre bien chaude en quatre verres, deux le soir, après être couché, à une demi-heure d'intervalle, et deux le matin, également à une demi-heure l'une de l'autre, et deux heures avant de quitter le lit. Ce moyen, combiné avec les autres agens de médication que peut réclamer le traitement des syphilides et des affections dartreuses, m'a toujours paru produire d'excellens effets.

La cardinale bleue (*lobelia syphilitica*) est employée dans l'Amérique Septentrionale par les habitans du pays, qui, d'après Kalm et Bertram, prétendent qu'elle est plus généralement efficace que le mercure. On fait bouillir une poignée de cette racine dans douze livres d'eau, jusqu'à réduction d'un tiers; le malade en boit deux livres chaque jour, ce qui le purge ordinairement, et il en augmente progressivement la dose jusqu'à ce qu'il fatigue par la purgation. Ce médicament porte aussi son action sur l'appareil urinaire ou sur la peau, selon la disposition organique des individus.

La bardane (*arctium lappa*), recommandée par Rivière, Montanus, Baglivi, Pitcairn et par d'autres auteurs, a joui d'une grande réputation; aujourd'hui encore elle est conseillée par beaucoup de praticiens, quoiqu'elle passe pour n'exercer qu'une faible action sur l'économie animale, auprès de ceux qui n'expliquent les propriétés des médicamens que par l'impression qu'ils exercent sur l'estomac et par la réaction sympathique dont ce viscère est le point de départ, ce qui n'est pas toujours vrai; c'est à dire que les modifications que subit l'économie animale de la part des médicamens non immédiatement irritans, dépendent de leur mode d'administration, d'où suit la manière dont ils s'assimilent à nos humeurs, et les résultats qu'ils produisent. Partant de ce point de vue thérapeutique, je crois que la bardane ne doit pas être envisagée comme une plante dépourvue d'efficacité, et qu'on doit tenir compte des éloges qu'en ont fait tant de praticiens distingués.

La digitale pourprée (*digitalis purpurea*) a été proposée par M. Desruelles contre la maladie vénérienne, parce que, selon ce médecin « elle pourrait être employée toutes les fois qu'il est nécessaire de ralentir la circulation et de produire une sorte d'asthénie du système sanguin. Administrée avec méthode, cette plante serait utile après des traitemens mercuriels abusifs, surtout lorsque le mercure a déterminé une excitation anormale du cœur et une irritation chronique des poumons; mais, dans ces cas, l'estomac et les intestins sont presque toujours malades, et alors la digitale, à moins qu'on ne l'applique à l'extérieur, serait très nuisible. Il en serait de même si le mercure avait déterminé une céphalalgie opiniâtre. »

On peut s'étonner que M. Desruelles, auteur d'ailleurs fort judicieux, propose la digitale comme devant avoir une place marquée parmi les remèdes anti-vénériens, et que, par une sorte d'antithèse, après avoir désigné les cas où elle pourrait

convenir, il indique immédiatement les raisons qui doivent en faire proscrire l'usage. Les effets qu'il attend de cette plante peuvent être obtenus par une infinité d'autres moyens, dont l'action sédative n'aura pas les mêmes inconvéniens: tels sont, par exemple, la diète et la saignée, et les antispasmodiques légers.

Une infinité d'autres végétaux ont été proposés contre la maladie vénérienne, et placés sous la protection isolée du médecin qui s'en est avoué partisan, tels sont la ciguë (*conium maculatum*); l'aconit (*aconitum napellus*); l'anémone des prés (*anemone pratensis*); la clématite (*clematis recta*), recommandés par Stœrck; l'écorce du prunier (*padus*); le ledum palustre, conseillés par Biornlund; le brou de noix, qui entre dans la tisane de Polini, et que Swediaur recommande; le houblon (*humulus lupulus*), préconisé par Colle; l'écorce d'aune (*betula alnus*), proposée par Sinapius; le dictame blanc (*dictamnus albus*), vanté par Plater. La germandrée, le pouliot, le thym, l'hyssope, le serpolet et presque toutes les plantes labiées ont été mises en usage et conseillées par Ferrièr.

Ces médicamens n'ayant pas obtenu de crédit, et ne devant pas figurer au rang des remèdes anti-vénériens, il paraît paraître superflu d'en parler; mais comme ils ont été proposés contre la syphilis, il est du moins nécessaire de les désigner et d'en fixer la valeur, afin qu'ils soient de moins en moins propagés par les auteurs qui les préconisent.

ARTICLE VI.

De l'Opium.

L'opium fut employé dès les premiers temps où la maladie vénérienne fut connue en Europe. Les électuaires dont il

est l'agent principal, tels que la thériaque et l'orviétan, furent employés dans l'épidémie du quinzième siècle ; mais on n'en fit pas la base du traitement spécial de cette maladie, quoique Pauli eût fait connaître l'histoire d'un jeune homme qui, épuisé par la vérole et par plusieurs traitemens mercuriels subis sans succès, avait été complètement guéri par ce remède, et d'une manière fort inattendue. Le malade, voulant mettre un terme à ses souffrances, avala un demi-gros d'opium dissous dans du vin d'Alicante, dans l'intention de se donner la mort, ce qui ne fit que le jeter dans un profond sommeil, dont il se réveilla très soulagé. Ce bon résultat le détermina à continuer l'usage de ce narcotique à des doses plus modérées, et peu à peu il vit cesser ses douleurs qui étaient extrêmes, et disparaître les cicatrices et les ulcères dont il était couvert, de manière à se trouver complètement guéri.

Une autre cure produite par l'opium, et dont Nooth fut témoin, détermina ce médecin à l'employer comme base du traitement anti-syphilitique. La guérison dont il s'agit ici eut lieu chez un étudiant qui, tourmenté depuis long-temps par une affection vénérienne très grave, qui avait résisté au mercure, prit de l'opium, simplement en vue de soulager ses souffrances, et en ayant augmenté la dose par degrés, obtint une guérison complète. Nooth, qui exerçait la médecine en Amérique, fit usage avec succès de l'opium chez des sujets qui n'avaient subi aucun traitement, et chez d'autres auxquels on avait administré inutilement le mercure. Il commençait l'usage de ce médicament par un grain, dont il élevait graduellement la dose à huit ou dix grains par jour, et, sous l'influence de ce médicament, il vit l'inflammation et les souffrances s'apaiser, la suppuration s'améliorer, et, avec le temps, les ulcères se cicatriser complètement.

Le traitement par l'opium a été essayé en Angleterre, en France, en Italie, en Allemagne et en Danemarck. La dose

en a été portée graduellement, par Bell, à quarant-cinq grains par jour, pris en trois fois ; mais il résulte de l'ensemble des observations recueillies sur les effets de l'opium, que s'il a guéri quelquefois, d'autrefois il n'a produit aucun résultat sensible, et que maintes fois il a exaspéré la maladie ; ce qui constate, d'une manière bien notoire, l'inconstance de ses propriétés anti-vénériennes, et doit en faire rejeter l'usage, au moins comme base essentielle du traitement. A petites doses, l'opium peut sans doute agir comme moyen sédatif, calmer les souffrances et devenir ainsi un auxiliaire utile ; mais à doses plus fortes il irrite nécessairement, et, comme l'observe Bell cité par M. Jourdan, « si quelquefois il s'est montré utile, tout autre irritant, mis en rapport avec l'estomac, aurait produit le même effet, *sans exposer aux inconvéniens d'une congestion cérébrale.* » selon la remarque judicieuse du médecin à qui je dois cette citation.

Lorsqu'un médicament agit d'une manière aussi incertaine que l'opium, envisagé comme remède anti-vénérien, ne peut-on pas supposer que dans les cas où des malades, non encore traités, seraient présumés avoir été guéris par ce moyen, leur affection était de nature à se dissiper sans y avoir recours, et lorsqu'il a produit d'heureux effets chez des individus déjà traités par le mercure, c'est en modifiant l'organisme de la même manière qu'aurait pu le faire, comme l'a dit Bell, toute médication stimulante de l'estomac, ou, pour mieux dire, du tube intestinal.

Dupuytren ne comptait pas sur l'opium comme moyen immédiat de guérir la maladie vénérienne, mais il l'envisageait comme un puissant auxiliaire. Voici comment il s'explique à ce sujet : « Un point important dans les maladies vénériennes surtout, c'est de calmer les douleurs ; l'opium produit ce résultat, mais il ne peut seul suffire pour guérir le vice syphilitique, ainsi que quelques praticiens l'ont cru, entre autres le célèbre Hallé. Lorsque ce médicament est

seul employé, les douleurs, en effet, sont diminuées, mais les symptômes vénériens persistent et font toujours des progrès; combiné avec le deuto-chlorure, l'opium continue à jouir de la vertu calmante, tandis que le sublimé détruit le principe du mal; celui-ci d'ailleurs, combiné avec l'opium, présente beaucoup moins d'inconvéniens que lorsqu'il est administré seul. » Dupuytren avait renoncé à employer le sublimé en dissolution, ce qui le détermina à imaginer des pilules dont la formule fût d'accord avec ses principes, comme on le verra dans le formulaire.

Peyrilhe racontait dans ses cours publics, à l'Ecole de Paris, l'histoire d'une dame de qualité qui, après avoir subi plusieurs traitemens mercuriels, était réduite au dernier degré de marasme, portait un large ulcère à la gorge, avait perdu ses dents et ses cheveux, et qui, dans cet état, avait consulté les plus célèbres médecins de la capitale, qui s'étaient bornés à prescrire quelques moyens locaux contre l'ulcère dont elle était atteinte, et à lui conseiller un régime composé d'alimens les plus légers et les plus délicats. La malade, dont la situation ne s'améliorait aucunement, quoiqu'elle eût suivi exactement les conseils qui lui avaient été donnés, éprouvait depuis quelque temps le désir de manger des pommes de terre cuites à l'eau simplement, aliment que ses médecins n'avaient pas jugé à propos de lui permettre, dans la crainte qu'elle n'en fût incommodée.

Peyrilhe, ayant été consulté à son tour par cette malade, et informé de son désir de manger des pommes de terre, dont elle ne s'abstenait que parce qu'on les lui avait défendues, se montra favorable au désir de cette dame, et lui conseilla d'en faire sa principale nourriture, en commençant par une petite quantité, sauf à en augmenter la dose peu à peu, si la digestion s'en faisait bien; mais il exigea qu'elle allât les manger à la campagne, ce qu'elle exécuta. Après y avoir fait un séjour de quatre mois, et ne s'y être nourrie,

en partie, que de pommes de terre et de laitage, elle en revint avec de l'embonpoint, et parfaitement rétablie.

J'ai rapporté cette observation pour servir à démontrer que, parfois, les maladies vénériennes, surtout lorsqu'elles ont été modifiées par le mercure, peuvent se guérir avec le temps et par les seuls efforts de la nature, car on ne sera pas tenté, j'imagine, de reconnaître à la pomme de terre la propriété de guérir la vérole. Il en est de même de beaucoup de substances végétales, sous l'influence desquelles la syphilis a semblé se dissiper quelquefois, comme cela est arrivé par l'usage de l'opium, ce qui a contribué à les faire regarder comme anti-vénériennes, quoique réellement elles ne possèdent pas cette propriété, et qu'elles n'aient agi que dans des circonstances probablement exceptionnelles et mal définies; telles sont principalement les plantes qui sont désignées dans l'article précédent.

ARTICLE VII.

Des Règles qu'on est dans l'usage d'observer pour l'administration des Sudorifiques.

Les bois sudorifiques étaient rarement réunis dans l'usage qu'en faisaient les anciens, ils les employaient séparément, de préférence. Les médecins modernes, au contraire, associent communément plusieurs de ces bois. L'union de la salsepareille avec le gayac forme le mélange le plus ordinaire; on y joint quelquefois le sassafras, et bien rarement la squine, qui est presque généralement abandonnée.

La décoction la plus ordinaire de ces bois se compose d'une once de racine de gayac et de deux onces de salsepareille, qu'on laisse macérer, pendant vingt-quatre heures,

dans quatre livres d'eau, qu'on fait bouillir à un feu doux, jusqu'à réduction de moitié; ensuite on y ajoute, pour être infusés seulement, deux ou trois gros de sassafras et autant de réglisse. On peut aussi employer seuls le gayac ou la salsepareille, et, dans ce cas, on porte à trois onces la quantité de celui de ces bois dont on fait usage. Au lieu de la réglisse, pour en édulcorer la décoction, on peut employer du miel ou un sirop convenable.

Le malade doit être préparé à l'usage de cette tisane de la même manière que s'il devait subir un traitement mercuriel, c'est à dire par un régime doux, des boissons délayantes, des bains, de légers purgatifs, et la saignée chez les individus forts et d'une constitution sanguine. Ces dispositions prises, on lui administre, dans la matinée, une pinte de la décoction préparée comme je viens de le dire, et, dans l'après-midi, il en boit une faite avec le résidu de la première ou avec une demi-once de salsepareille, et autant de gayac, pour trois litres d'eau, réduits d'un tiers par l'ébullition. Le malade doit habiter un appartement sec, bien aéré et tenu à une douce température. Les alimens salés, les ragoûts, les boissons spiritueuses, le café lui sont rigoureusement interdits; la diète doit être sévère, et le régime exactement surveillé, car, dit M. Cullerier, d'après Massa, il est aussi efficace que les remèdes eux-mêmes.

On voit que cette méthode diffère peu de celle qui fut suivie par Oviédo, Massa et Manardi dans l'administration du gayac, à l'époque de son introduction en Europe, et que l'autorité de ce dernier, dont l'ouvrage a long-temps servi de guide aux praticiens, semble encore aujourd'hui avoir une grande part dans l'application des règles qu'on observe à l'égard de ceux auxquels on prescrit les bois sudorifiques.

Les doses que je viens d'indiquer pour préparer la décoction composée des racines de salsepareille, de gayac et de sassafras, me paraissent beaucoup trop élevées, si l'on veut

que la qualification de *tisane sudorifique* qui lui est donnée soit exacte; telle qu'elle est composée, elle justifie parfaitement les précautions qui doivent précéder son usage, car sa propriété la plus directe est d'irriter le tube intestinal et de concentrer son action révulsive, de sorte que le régime préliminaire dont il est question est rendu nécessaire pour empêcher que l'irritation ne s'élève jusqu'au mouvement fébrile et à la perturbation dont on veut préserver l'organisme.

On peut employer les sudorifiques d'une infinité de manières. M. Cullerier recommande l'usage de l'extrait de salsepareille délayé dans de l'eau pour tenir lieu de tisane aux malades qui désirent garder le secret ou se traiter en voyage, mais ce mélange est fort désagréable à prendre et ce n'est pas son seul inconvénient. La méthode que j'ai adoptée et qui consiste à prescrire un sirop dépuratif convenablement préparé, d'un goût agréable et qui pris dans de l'eau peut également dispenser de toute espèce de tisane, paraîtra sans doute préférable.

Les bois sudorifiques ont servi, dès le xvi^e siècle, à préparer des sirops destinés à remplacer la décoction de ces mêmes bois. Le gayac était employé de préférence, tandis que, de nos jours, c'est la salsepareille qu'on emploie le plus communément; déjà on y faisait entrer diverses substances purgatives, de sorte que la plupart des sirops et des robs appelés sudorifiques, qui sont aujourd'hui le plus en crédit, diffèrent peu de ceux que les anciens employaient. L'association des purgatifs à l'opium et aux bois sudorifiques me paraît d'un grand avantage, afin d'agir en même temps sur le système cutané, sur le système nerveux et sur le tube intestinal; mais alors on ne doit plus appeler cette composition sudorifique, mais bien plutôt la désigner sous le nom de sirop dépuratif.

Je dois faire remarquer, à l'occasion du mot dépuratif, qu'il ne peut avoir de sens qu'autant qu'on admet l'altéra-

tion des humeurs, opinion que rejettent, contre l'autorité des médecins de tous les siècles, la plupart des partisans de la nouvelle école française, ce que je regarde comme une erreur de la part de ces derniers.

Les sudorifiques tels que je suis dans l'usage de les administrer, combinés avec les bains et les frictions sur tout le corps, déterminent tout à la fois la diaphorèse et l'augmentation des urines; la peau et l'appareil urinaire étant des émonctoires qui peuvent être mis simultanément en action par les bains et par les sudorifiques donnés en grand lavage, sans le secours des remèdes spécialement diurétiques.

Je suis dans l'habitude, comme je l'ai dit précédemment, de provoquer par intervalle de légères évacuations alvines à l'aide de minoratifs convenables. C'est à l'ensemble de ces moyens, que je crois avoir suffisamment indiqués, que se rattache la méthode que j'ai adoptée, et sur laquelle j'appelle l'attention religieuse du monde médical, parce que l'expérience m'en a démontré les avantages, et que le raisonnement me semble établir qu'elle peut convenir dans le plus grand nombre des cas, principalement toutes les fois qu'on a à redouter l'irritation des voies digestives et des viscères abdominaux.

La coutume d'associer les sudorifiques et les mercuriaux, adoptée par les Arabes et introduite à Marseille par un Cophte, il y a près d'un siècle, constitue le traitement appelé *arabique*, méthode mixte qui a donné lieu à toutes les préparations qui, imaginées depuis, contiennent tout à la fois du mercure, de la salsepareille ou du gayac, préparations parmi lesquelles on distingue principalement le sirop de salsepareille composé, dit de Cuisinier, et le sirop dépuratif de M. Larrey.

La méthode arabique, décrite par Forskael et par M. Jourdan, est aujourd'hui délaissée à cause de son action trop irritante; quant à la plupart des préparations qui ont été destinées à la remplacer, telles, par exemple, que les si-

rops dont je viens de parler, il importe de remarquer que le mercure s'y décompose de manière à ne devoir pas compter sur les propriétés que s'en promettaient leurs auteurs, en raison du sublimé corrosif qui en fait partie. On était dans l'usage d'ajouter autrefois au sirop de Cuisinier une quantité de deuto-chlorure de mercure, égale à celle qui sert à composer la liqueur de Van-Swiéten; mais on a reconnu depuis long-temps que ce sel s'y décomposait, de sorte qu'on ne prescrivait de l'y ajouter qu'au moment d'en faire usage; dans ce cas, on le donnait à doses égales et de la même manière que la liqueur; tandis qu'aujourd'hui, où on administre le sirop à la dose de quatre à huit onces chaque jour, on n'y fait dissoudre qu'un, deux ou trois grains de deuto-chlorure mercuriel, ce qui sert à le faire désigner par les noms de sirop de première, de seconde ou de troisième cuite.

Si on voulait administrer le sirop de Cuisinier à petites doses, comme par cuillerées, plusieurs fois par jour, et y faire ajouter du sublimé à une dose égale à celle qui entre dans la liqueur de Van-Swiéten, il faudrait alors n'en prescrire que la quantité que le malade doit prendre en deux jours, afin d'éviter la décomposition; et même, dans ce cas, on devrait préférer au sirop de Cuisinier le sirop de salsepareille ou celui de gayac simple, parce que, d'après l'observation de M. Guibourt, « il existe une grande différence, quant à l'action réductive exercée sur le mercure, entre le sirop de Cuisinier et les autres composés analogues, et le sirop simple de salsepareille. » Les premiers contiennent du miel, de la *bourrache*, de la *bardane*, toutes substances qui exercent une action sur le sel mercuriel et le réduisent très promptement; tandis que le sirop de salsepareille, qui est uniquement composé de cette racine et de sucre blanc, est un des sirops qui conservent le plus long-temps le deuto-chlorure de mercure en dissolution.